

**PREFECTURE DE L'ISÈRE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**du 14 MAI au 31 MAI 2018 (17 h) inclus**

**Avis d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,**

**Communes de COURTENAY ET SOLEYMIEU**

A la suite de la demande de mise en conformité des périmètres de protection des captages des Abymes, du Sort et du Fontanille formulée par le conseil municipal de Courtenay, le Préfet de l'Isère a prescrit, par arrêté du 26 avril 2018, l'ouverture, du 14 mai au 31 mai 2018 (17 h) inclus, en mairies de Courtenay et Soleymieu :

- d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et à l'instauration de périmètres de protection des captages précédemment mentionnés et situés sur les communes de Courtenay et Soleymieu.

M. Jacky ROY, ingénieur, est nommé commissaire enquêteur.

**ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies de Courtenay et Soleymieu pendant la durée de l'enquête du 14 mai au 31 mai 2018 (17 h) inclus et consultables les jours et heures d'ouverture.

Le public pourra consigner ses observations concernant l'utilité publique de l'opération sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie de Courtenay, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra, dans les conditions suivantes, à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations :

➤ en mairie de Courtenay

- le jeudi 17 mai 2018 de 14 h à 18 h

- le jeudi 31 mai 2018 de 14 h à 17 h

➤ en mairie de Soleymieu

- le mardi 22 mai 2018 de 9 h à 12 h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée et tenue à la disposition du public en mairies de Courtenay et Soleymieu pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.